

Programme d'activités 2022

au service des politiques publiques de prévention du risque d'inondation
adopté lors de l'assemblée générale du CEPRI du 30 juin 2021

Pour faire face au risque inondation et à son aggravation liée aux effets du changement climatique, la politique de prévention doit combiner actions pour réduire l'aléa et actions d'adaptation pour accompagner la mutation des territoires exposés. Alors que le passage du « lutter contre » au « vivre avec » semble une stratégie incontournable pour la sécurité de nos territoires, les politiques actuelles peinent encore à trouver un équilibre dans leurs pratiques. « Il s'agit pour les collectivités potentiellement exposées à des aléas à s'adapter en opposant une résistance ou en se modifiant afin de parvenir ou de continuer à fonctionner convenablement avec des structures acceptables. La résilience d'un système social est déterminée par la capacité de celui-ci à s'organiser de façon à être davantage à même de tirer les enseignements des catastrophes passées pour mieux se protéger et à réduire plus efficacement les risques » (cf définition de la Résilience par l'ONU).

En 2022, le programme d'activité du CEPRI reposera sur 5 axes, pour permettre aux collectivités territoriales de renforcer leur résilience afin de faire face aux enjeux environnementaux, financiers, sociaux et climatiques :

- **Accompagner** les collectivités dans leurs projets pour une intégration du risque inondation dans les politiques locales ;
- **Proposer des outils pour permettre aux collectivités de s'adapter en planifiant durablement leur territoire au risque inondation ;**
- **Représenter** nationalement les collectivités territoriales ;
- S'appuyer sur les **bonnes pratiques à l'échelle européenne ;**
- **Assurer une offre de formation** sur la gestion du risque inondation adaptée aux besoins des territoires.

tout en s'appuyant sur les compétences d'un réseau d'experts pour asseoir les orientations scientifiques et techniques du CEPRI et sur la structuration d'un réseau de collaborations européennes.

Accompagner les collectivités dans leurs projets pour une intégration du risque inondation dans les politiques locales

✓ Appuyer les actions pilotes portées localement par des collectivités

Soutenir les collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de prévention des inondations dans un contexte de changement climatique et leur faire bénéficier de la connaissance et de l'expérience du CEPRI, sur tous les thèmes traités par l'association.

Sensibiliser les collectivités territoriales et les professionnels de l'aménagement au concept de « Build Back Better » afin de profiter de chacune des opérations de reconstruction et de renouvellement urbain pour construire mieux et différemment, participant ainsi à la réduction progressive de la vulnérabilité des territoires.

Accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs documents et autorisations d'urbanisme, pour que celles-ci intègrent davantage le risque d'inondation, mais aussi dans la prise de compétence GEMAPI par l'échange de bonnes pratiques et le retour d'expériences, par l'intégration des solutions fondées sur la nature, dans un objectif de bénéfices multiples pour les territoires (prévention des inondations, réduction des risques de sécheresse, réduction des îlots de chaleur urbain...) et dans tous les autres sujets, en cohérence avec son programme d'activités.

Cet accompagnement sur la définition d'une stratégie de prévention des risques d'inondation peut être formalisé sous la forme d'un conventionnement personnalisé avec la collectivité.

✓ Favoriser les échanges d'expériences entre acteurs

Faire vivre un réseau des porteurs de PAPI et de SLGRI par la capitalisation, le partage et la diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion des inondations, lors de journées techniques ainsi que par la mise en place d'une base de données des territoires spécifiques aux porteurs PAPI/SLGRI, membres de ce réseau.

Créer et animer une plateforme dématérialisée ouvertes aux structures porteuses de PAPI et aux services de l'Etat, centralisant différents documents mis à disposition par les porteurs de projets (dossier de PAPI, CCTP, conventions, documents de communication...) ainsi que les guides et documents de référence sur le sujet.

✓ Enrichir le centre de ressources au service des collectivités

Rédiger et diffuser des notes sur les documents importants (rapports, lois, décrets, circulaires...) ainsi que produire et diffuser des guides pédagogiques et rapports appliqués aux problématiques rencontrées par les collectivités territoriales face au risque d'inondation. S'attacher à la mise à jour de ses productions.

Proposer des outils pour permettre aux collectivités de s'adapter en planifiant durablement leur territoire au risque inondation

✓ Améliorer les connaissances

Accompagner le déploiement de la méthodologie d'analyse multicritères (AMC).

Capitaliser des connaissances sur le phénomène de remontées de nappes.

Recenser des connaissances et des outils pour aider les collectivités territoriales à intégrer plus systématiquement les effets du changement climatique dans les stratégies locales de prévention du risque inondation.

✓ Sensibiliser les populations, les acteurs économiques et les professionnels de l'aménagement et participer à l'acquisition de comportements adaptés

Rédiger un document sur la place et le rôle du paysage dans la perception du risque inondation.

Proposer un état des lieux des connaissances existantes sur le lien entre agriculture et risque inondation pour aider les collectivités territoriales à sensibiliser les acteurs du monde agricole à intégrer plus systématiquement le risque inondation dans leurs pratiques.

✓ Construire les territoires de demain robustes et adaptés au risque inondation, tenant compte des impacts du changement climatique

Expérimenter localement le recours à un référentiel de travaux couplant mesures de réduction de la vulnérabilité au risque inondation et mesures de rénovation énergétique, permettant le recours plus systématique aux solutions à bénéfices multiples. Capitaliser des bonnes pratiques concernant la recomposition spatiale, dans un contexte de transition écologique et de recherche d'équilibre économique des territoires.

Proposer un argumentaire sur l'intérêt de la désartificialisation et la désimperméabilisation des sols pour réduire le risque de ruissellement.

Lancer une réflexion sur l'importance d'une politique foncière anticipée pour mener à terme des projets d'aménagement adaptés au risque d'inondation.

✓ Gérer la crise et anticiper le retour à la normale du territoire

Rédiger un guide sur l'alerte aux populations, la diffusion des consignes et le recours aux réseaux sociaux.

Lancer une réflexion sur les mesures à mettre en place en post-crise pour accélérer le retour à la normale.

Prendre part à des exercices de gestion de crise sur les inondations.

Représenter nationalement les collectivités

✓ Prendre part aux échanges nationaux sur l'évolution des politiques publiques

Contribuer activement à la réflexion sur les évolutions législatives ou réglementaires, et à l'ensemble des consultations relatives aux politiques de gestion des risques d'inondation.

Participer aux groupes de travail mis en place par les représentants de l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation et la mise en œuvre des PAPI.

Animer un groupe de travail national « eau » sur les solutions fondées sur la nature dans un contexte d'adaptation au changement climatique dans le cadre du projet Life Artisan, pour permettre une montée en charge de ce type de mesures.

Accompagner toute initiative tendant vers l'émergence de territoires plus robustes au regard du risque inondation et favorisant la diffusion de bonnes pratiques (techniques constructives adaptées, quartiers et opérations « modèles »...).

Suivre les travaux du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) sur la prévision des inondations en participant notamment au conseil d'orientation et d'appui scientifique et technique (CODOST).

✓ **Mobiliser les collectivités territoriales sur les évolutions nationales**

Aider à la compréhension des textes et des méthodes afin de favoriser une plus grande implication des collectivités territoriales dans l'ensemble des processus en cours, en particulier ceux concernant l'élaboration des PPRi, la gestion des risques littoraux et l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique.

Veiller à ce que les collectivités soient associées, au premier rang des parties prenantes, à la mise en œuvre de tous les nouveaux outils concernant la gestion du risque inondation.

✓ **Apporter une expertise auprès de la Commission mixte inondation (CMI) et du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM)**

Apporter un appui aux membres du CEPRI et, à leur demande, à ceux des autres associations nationales de collectivités, sur les dossiers de politique générale et sur la labellisation des projets au sein de la CMI et du COPRNM.

S'appuyer sur les bonnes pratiques à l'échelle européenne et internationale

✓ **Capitaliser les bonnes pratiques**

Rédiger des documents synthétiques compilant les bonnes pratiques repérées dans l'ensemble de l'Union Européenne.

Organiser un voyage d'étude, en partenariat avec la MRC de Coaticook (Québec).

Renforcer les partenariats au niveau européen et international (UNDRR, Convention des Maires...) pour promouvoir des démarches globales et favoriser l'émergence de la notion de villes résilientes et de la réduction des catastrophes naturelles.

✓ **Assurer une veille sur les projets européens en cours**

Rédiger des newsletters régulières sur les actualités européennes et sur des opportunités de financements européens à destination des membres du CEPRI.

Suivre les résultats des projets européens les plus pertinents dans le domaine du risque inondation et les faire connaître.

✓ **Prendre part aux travaux des institutions européennes.**

Contribuer à la réflexion sur les évolutions européennes (réflexion sur l'harmonisation des Directives européennes).

Participer au Working Group F de la Commission européenne et au groupe de travail « CERIS ».

Assurer une offre de formation sur la gestion du risque inondation adaptée aux besoins des territoires.

Faciliter l'appropriation des méthodologies exposées dans les guides du CEPRI et apporter aux représentants des collectivités territoriales des outils d'aide à la décision publique adaptés à leur territoire, par la tenue de formations prévues au catalogue CEPRI ou par la conception de formations plus personnalisées, répondant à la demande de collectivités membres.